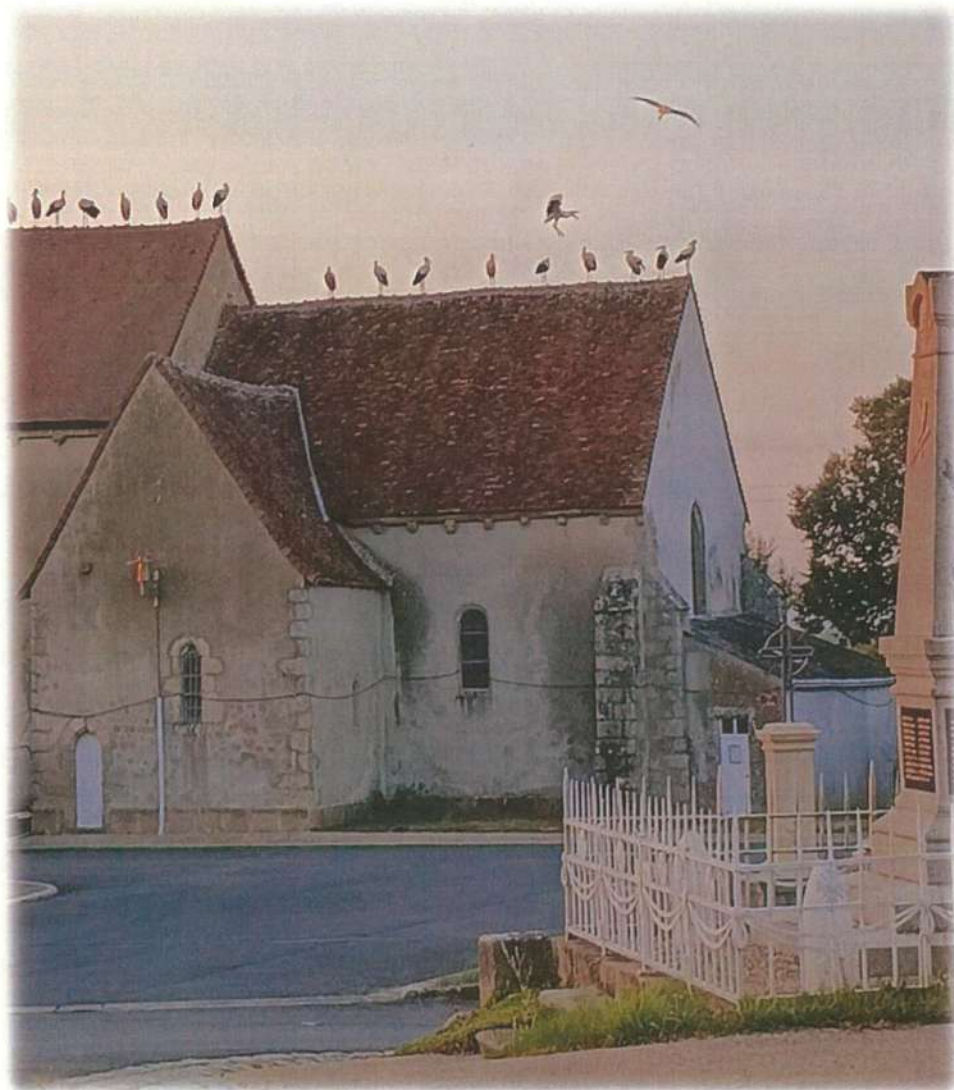




Bulletin Municipal

« Le P'tit Montcheub' »



N°33 – Octobre 2023

Mairie de Montchevrier

10 rue de la mairie

36140 MONTCHEVRIER

Tel : 02.54.06.35.15

Mail : commune.montchevrier@orange.fr

Site internet : www.montchevrier.fr

Horaires d'ouverture :

Mairie :

Lundi, Mardi, jeudi, vendredi

de 8h à 12h et de 14h à 18h

Mercredi et samedi de 8h à 12h.

Agence Postale :

Du lundi au samedi de 8h30 à 11h30



La mairie sera fermée les mardis 26 décembre et 2 janvier

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Un ordinateur en libre-service est à la disposition des habitants de la commune pour l'accès à Internet ou pour l'impression de documents

Le Mot du Maire

L'été 2023 a de nouveau été marqué par des épisodes de canicule qui ont forcément eu des conséquences sur la vie quotidienne de tous. Chacun prend désormais conscience de la nécessité de s'adapter à cette nouvelle donne et surtout de contribuer à en limiter les effets dans l'avenir. Les actions communales ont pour objectif de s'inscrire dans ces orientations. La chaudière à bois déchet qui est opérationnelle vise à limiter les émissions de gaz à effet de serre en n'utilisant plus de combustibles fossiles. Le combustible utilisé, le bois produit localement, vise de plus à valoriser les haies et le bocage. Une opération d'inventaire du bocage sur la commune a été lancée avec l'association Indre Nature. Elle s'inscrit par anticipation dans le Pacte en faveur de la haie qui est en cours d'élaboration au ministère de l'agriculture.

Les travaux sur le clocher de l'église sont achevés. La qualité remarquable du travail de l'entreprise Blanchon aura permis de sécuriser la structure du clocher pour les décennies à venir. Ces travaux ont mis à jour certaines caractéristiques de l'église qui mériteraient des recherches historiques approfondies. Il n'en reste pas moins que d'autres éléments du bâtiment, notamment la toiture nord, donnent des signes de dégradation qu'il faudra traiter dans les années à venir.

Toutes les communes rencontrent des difficultés plus ou moins importantes pour l'entretien de leur cimetière. Après avoir testé plusieurs produits sans succès, il est apparu que le désherbage mécanique était à court terme la meilleure solution. Si des inconvénients ont pu apparaître avec des projections de graviers sur les tombes, nous allons tenter de les éviter en utilisant un nouveau matériel.

Les activités des associations ont repris à la rentrée avec les manifestations habituelles. Nous avons également le plaisir d'accueillir une nouvelle association « Compagnie Vive Voie » dont les activités vont graviter autour de la danse, notamment pour les jeunes. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Le Maire, Maurice DESRIERS

Les travaux du clocher sont terminés

Au cours de l'été les activités sont traditionnellement réduites. Néanmoins les travaux du chantier du clocher de l'église se sont poursuivis et sont désormais terminés. La réception finale des travaux doit intervenir le 24 octobre. Les poteaux soutenant le beffroi ont tous été changés de même qu'une poutre transversale. La seconde poutre transversale au niveau de la tribune a dû être consolidée dans ses extrémités, qui étaient totalement désagrégées, par utilisation de poutres en acier. A l'étage plusieurs greffes ont été faites sur les poteaux avec remplacement des croix de Saint André. Toutes les pièces de bois ont été installées sans contact avec la maçonnerie. Ce contact avec les murs se sont révélés être la cause du pourrissement du bois ayant entraîné les travaux. Les maçonneries dégradées ont été réparées, notamment dans la cage de l'escalier montant à la tribune. Des abat-sons ont été posés sur les ouvertures du clocher pour éviter que la pluie pénètre à l'intérieur.

A gauche de l'entrée principale les fonds baptismaux ont été rénovés et mis en valeur en laissant apparents un pied de colonne datant d'une première construction de l'église et un conduit d'écoulement d'eau précédemment caché par les fonds baptismaux.



La difficulté à estimer l'ampleur des travaux avant démolition ont malheureusement conduit à des coûts supplémentaires par rapport aux estimations initiales. Le Conseil municipal a donc été amené à voter deux avenants sur le marché : un avenant de 9 093 euros hors taxes pour la maçonnerie et un autre de 14 780 euros hors taxes pour la charpente.

L'inauguration de la chaudière biomasse

La chaudière biomasse à bois déchiqueté a été inaugurée le 11 septembre. Cette manifestation était prévue dans la convention avec l'Ademe, organisme financeur du projet. Elle s'est déroulée en présence de Mme Nadine Bellureau, sénatrice, de M. Jérémie Godet, vice-président de la région Centre-Val-de-Loire, de Mme Virginie Elion, vice-présidente du Conseil départemental, de M. François Daugeron, président du Conseil syndical du Pays de La Châtre en Berry et de M. Pascal Courtaud, président de la Communauté de communes de la Marche berrichonne.

M. Aymeric Compain, conseiller régional et les maires de la communauté de commune étaient également présents ou représentés.



Les élus ont insisté sur l'importance de ce type d'équipement et ont appelé à le développer. La source d'énergie apportée par le bois, outre le fait qu'elle évite le recours aux énergies fossiles, présente l'intérêt d'un approvisionnement local. Le bois est en effet fourni par la SCIC Berry Energie Bocage qui s'approvisionne dans un rayon de 30 km. De plus, elle doit permettre de valoriser le bocage, élément de notre patrimoine local. L'exploitation rationnelle des haies permet d'assurer leur repousse et peut assurer un revenu complémentaire aux agriculteurs.



L'inauguration de la chaudière a été couplée avec celle de l'espace culturel et associatif. Les présidents des associations de la commune avaient également été conviés à cette manifestation.

L'inventaire du bocage a commencé

En cohérence avec l'installation de la chaudière biomasse, le Conseil municipal a décidé de procéder, en collaboration avec Indre Nature, à un inventaire du bocage sur la commune. Cette opération a pour objectif de faire le point sur l'état des haies et du bocage afin de participer au mieux à l'approvisionnement local en bois. Elle consiste à pointer à partir de photos aériennes le type de haies et leur état. A la fin de l'opération une réunion publique de restitution sera organisée pour présenter l'état des lieux et des préconisations pour une gestion optimale dans l'avenir. Une première séance de relevés a eu lieu le 8 septembre et la seconde le 13 octobre.

Cette opération s'inscrit pleinement par anticipation dans la politique nationale de protection des haies puisque le ministère de l'agriculture vient de présenter un pacte en faveur de la haie avec pour objectif d'augmenter le linéaire des haies en France de 50 000 km d'ici 2023.

Le communiqué du ministère rappelle que **les haies constituent un levier clé pour restaurer la biodiversité, fournissent de nombreux services environnementaux et que leur connaissance est un élément essentiel pour mieux les gérer.** Pour cela il préconise de créer un observatoire de la haie dans lequel l'inventaire en cours à Montchevrier pourrait directement s'inscrire. Pour le ministre, « *La haie est un symbole fort de la réconciliation possible de tous les acteurs autour des enjeux de la transition écologique. Grâce au Pacte en faveur de la haie, l'Etat propose, en association avec les régions et autres collectivités territoriales volontaires, aux agriculteurs, associations environnementales, chasseurs, entreprises gérant des réseaux de linéaires (transport), de travailler ensemble pour arrêter la perte du linéaire et replanter des haies, et aboutir à 50.000 km de haies supplémentaires d'ici 2030* ».

A l'initiative de l'association Indre Nature, un questionnaire est joint à ce bulletin sur la perception de l'importance des haies par les habitants du territoire. Vous pouvez le remplir et le remettre en mairie qui transmettra ou l'envoyer directement à Indre Nature par courrier ou par mail.

Des travaux nécessaires au Montcabrien.

Après le départ des gérants du Montcabrien, la commune est en recherche de nouveaux porteurs de projet pour le restaurant. Parmi plusieurs candidatures, deux couples se sont pour l'instant manifestés et correspondent au profil attendu. Ils doivent préciser leur candidature dans les semaines qui viennent.

Après une visite du bâtiment par les membres du Conseil municipal il est apparu nécessaire de procéder à un toilettage de l'appartement. Il a donc été décidé de faire repeindre ce dernier avant l'arrivée espérée de nouveaux gérants. Cette tâche a été confiée à l'entreprise Pacôme de Maillet pour un montant de 13 892 euros. Les travaux devraient se dérouler au cours du mois d'octobre.

Les autres décisions du Conseil municipal

Le Conseil municipal a délibéré sur plusieurs sujets administratifs.

La nomenclature comptable de présentation du budget va changer au 1er janvier 2014 (passage à la nomenclature M57). La nouvelle nomenclature présentera l'avantage de la cohérence avec celles utilisées par les autres échelons administratifs mais sera sans incidence majeure sur la présentation des comptes.

Le Conseil a apporté son soutien au Conseil départemental pour sa position en faveur de mesures plus importantes de l'Agence régionale de santé (ARS) pour lutter contre les déserts médicaux.

Constatant qu'il n'avait aucune activité, le Conseil a décidé de dissoudre le CCAS avec l'accord de ses membres. Les éventuels sujets seront à l'avenir traités à huis clos par le Conseil municipal.

Le Conseil a également nommé un référent

déontologue qui serait chargé de conseiller les élus sur leurs droits et obligations.

Les difficultés d'entretien du cimetière qui concernent toutes les communes ont été évoqués. Après avoir essayé plusieurs méthodes de désherbage avec des produits autorisés, il apparaît que la seule méthode efficace est de procéder avec un rotofil. L'inconvénient est la projection éventuelle de graviers sur les tombes. Il existe un appareil (un réciprocatrice) qui permet d'éviter cet inconvénient. La commune va en faire l'acquisition pour un montant de 412 €TTC.

Le Conseil a voté des subventions à trois associations. Le Club de marche de Montchevrier (CMM36) se voit attribuer 200 euros comme chaque année pour l'organisation de la randonnée annuelle. L'Olympique de Montchevrier recevra 3 300 euros dont 2 500 au titre de l'organisation de la cérémonie du cinquantenaire du club et 800 euros au titre du déficit d'exploitation de la saison. Et 500 euros ont été attribués à une nouvelle association, la compagnie Vive Voie au titre de l'aide au démarrage de l'association (voir ci-après)

Passage du tour de l'avenir ... et des cigognes

Le 23 août le Tour de l'avenir cycliste a traversé la commune. A cette occasion 21 signaleurs avaient été sollicités pour assurer la sécurité. Merci à eux pour leur mobilisation



Et le 17 août, une centaine de cigognes a traversé la commune et a passé la nuit sur les toits et les cheminées du bourg. Tous les oiseaux étaient partis dès le lendemain matin, direction l'Espagne ou le Maroc.



Une nouvelle association à Montchevrier

L'association
COMPAGNIE VIVE VOIE

vous propose des **COURS**
à partir du 3 octobre :

ÉTIREMENTS ET MOBILITÉ
Mardis 18h15-19h15
Pour tous âges. Activité bénéfique pour une bonne santé sur le court et le long terme, qui préserve le corps par l'amélioration de ses capacités en douceur. Important aussi dans la danse et toute activité physique.

DANSES LATINES
Mardis 19h15-20h15
Solo ou couple - Débutants

HIP HOP 6-10 ANS
Mercredis 16h-17h

HIP HOP 11-18 ANS
Mercredis 17h-18h

Salle des fêtes de Montchevrier (36140)
06 32 38 25 82 www.compagnie-vivevoie.fr

Demos et cours d'essai
Hip Hop
le 27/09 à 16h et 17h



Depuis le mois de septembre, une nouvelle association a vu le jour dans la commune : la Compagnie Vive Voie. Cette association a pour but de promouvoir la danse sous toutes ses formes. **L'association a une double visée** : emporter le public dans des spectacles s'appuyant sur la complémentarité des danses et des arts, en interaction avec le spectateur, apporter une accessibilité à la danse et l'expression artistique de manière globale, au travers de cours, ateliers, soirées d'initiations et de multiples partages. Elle propose des cours pour différents publics, dont les jeunes avec le hip-hop, et des séances d'étirement et mobilité pour tout public. Pour tout connaître de cette association (conditions d'adhésion, tarifs des cours), on peut consulter son site Internet : <https://www.compagnie-vivevoie.fr>

Événements à venir

-Le dimanche 8 octobre, bal trad avec l'orchestre « La bande à Françoise » organisé par l'association Vespa club Berry sud

-Le dimanche 15 octobre loto annuel organisé par Familles rurales de Montchevrier

-Samedi 21 octobre à 15 heures, atelier cuisine organisé par Familles rurales à l'espace culturel et associatif

-La randonnée annuelle du club de marche de Montchevrier aura lieu le dimanche 5 novembre

clubmarchemontchevrier20@gmail.com
Club Marche Montchevrier - 36

Montchevrier

Bouy - Indre

DIMANCHE 05 NOV. 2023

4^{ème} Randonnée Pédestre

4 PARCOURS
5 - 10 - 13 - 15 - 18 km
Départ de 07h30 à 09h00

Les distances sont données à titre indicatif (le C.M.R. se réserve le droit d'apporter toutes modifications)

INSCRIPTIONS A PARTIR DE 7H30 A LA SALLE DES FÊTES
Ravitaillements, Café... sur les parcours
Remise des lots et Vin d'honneur à 11H30

A MONTCHEVRIER, c'est le pied !



(voir flyer joint)

-Le dimanche 3 décembre aura lieu la traditionnelle choucroute des donneurs de sang.

-Le samedi 9 décembre, théâtre avec la pièce « La présidente » par la troupe Aequoranda.

MONTCHEVRIER

Aequoranda présente

La Présidente

pièce de M Hennequin et P Veber
Mise en scène de Jean Paul Audrain

Salle des fêtes

Samedi 9 Décembre 20h30

ORGANISATION : Familles Rurales



Et n'oubliez pas les activités courantes des associations ...

FAMILLES RURALES :

- Rencontres du club « Joie de Vivre », les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de chaque mois à 14 H30 (Espace culturel)
- Jeu de Tarot, le premier mardi de chaque mois à 18 H. (Espace culturel et associatif)
- Activités de groupes, passe-temps loisirs, informations santé, cuisine, ... (Espace culturel et associatif)
- Danse en ligne, 2 fois par mois, vendredi ou samedi après-midi (selon disponibilité de la salle des fêtes)

MONTCHEVRIER COUNTRY :

Les lundis et mercredis de 19h30 à 21h30 (Salle des Fêtes)

LES COUTURIERES EN HERBE :

Ateliers couture les lundis après-midi (Espace culturel et associatif)

... de même que la **bibliothèque municipale** chaque samedi matin de 10 h à 12 h.

Information

Tri des biodéchets
à la source
au 01/01/2024

Les biodéchets :
C'est quoi ? Que dit la loi ?

Ce sont les déchets organiques qui se décomposent par des micro-organismes vivants, comme les épluchures, les restes de nos repas, les fleurs fanées, etc...

Ils ne seront plus collectés avec les ordures ménagères.

Tous les foyers devront trier leurs déchets biodégradables et les séparer du reste de la poubelle (Loi de la Transition Economique et de la Croissance Verte de 2015 et la Loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire de 2020).

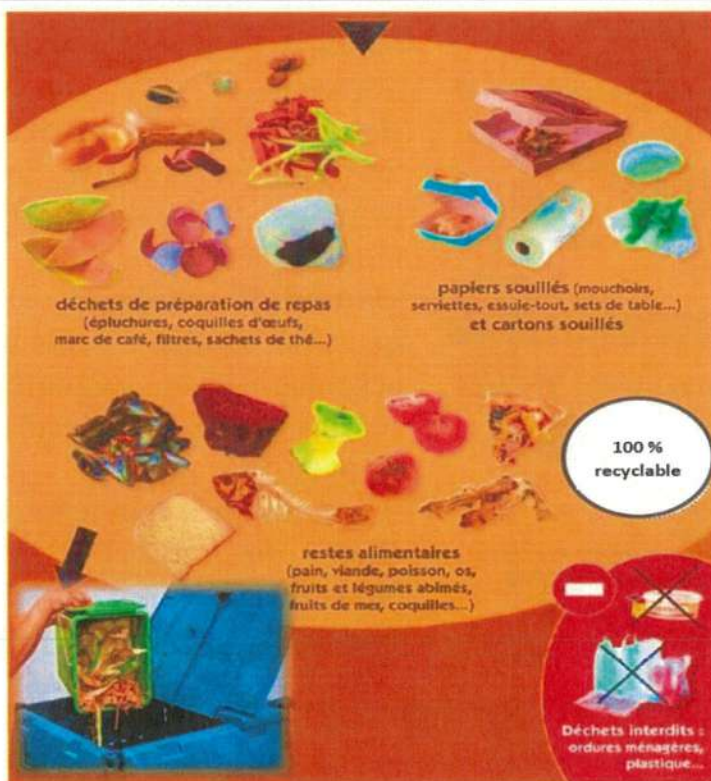
La Communauté de communes de la Marche berrichonne vous propose

la mise à disposition de composteurs :

⇒ 445 litres
(carré)



⇒ 520 litres
(hexagonal)



Pour tout renseignement, contactez-nous :

☎ 02.54.06.37.33

✉ contact@ccmarcheberrichonne.fr – 🌐 www.ccmarcheberrichonne.fr



LA HAIE

QU'EN PENSEZ-VOUS ?

La haie champêtre fait partie de notre histoire, de nos paysages. Ce questionnaire permettra de mieux cerner ce que représente la haie pour les habitants de nos territoires.

Sexe : F M Autre

Age : moins de 18 ans 18 à 39 40 à 59 60 à 75 plus

Nom de votre commune : _____

Département : _____

Vous vivez dans une commune : Urbaine Périurbaine Rurale

Profession : Élève Étudiant Salarié Secteur agricole Artisan commerçant

Enseignant Fonction publique Retraité de quelle profession : _____

Élu local Employé communal

Etes-vous propriétaire ou locataire d'un terrain bordé de haies ?

Oui Non

Quelle utilité à pour vous la haie ? (plusieurs réponses possibles)

Limite de terrain Protection pour le regard Protection contre la chaleur

Protection contre le bruit Clôture pour le bétail Régulateur pour l'eau

Lieu de biodiversité Ensemble esthétique Aucune

Autre : _____

Pour vous la haie est plutôt : (plusieurs réponses possibles)

Un élément du paysage Une source de bois Une source de fruits

Un lieu de biodiversité Autre : _____

Pour vous la haie pose un problème : (plusieurs réponses possibles)

La largeur occupée Sa hauteur Pour l'entretien

Pour la présence d'animaux indésirables. Lesquels : _____

Danger pour la sécurité routière autre : _____

Aucun

La préservation des haies est-elle une priorité pour vous ?

Oui

Non

Selon vous, la haie est-elle bénéfique pour : (plusieurs réponses possibles)

La régulation du climat

L'agriculture

Le cadre de vie

Le bien-être animal

Aucun

Autre : _____

Pour vous la haie pose un problème : (plusieurs réponses possibles)

Pour son coût

Pour son entretien

Aucun

Autre : _____

Savez-vous s'il existe une obligation d'entretien des haies ?

• **Si oui** dans quel cas : Bordure de chemin, route

Voisinage

Autre : _____

• **Non**

Si vous avez des haies les entretenez-vous ? (plusieurs réponses possibles)

• **si oui par qui** : Par vous-même Par la collectivité Par une entreprise

Autre : _____

• **si non pourquoi** : Problème financier Problème physique

Autre : _____

Avez-vous des remarques, des idées, des observations ?

Merci de votre participation.

INDRE NATURE – mail : association@indrenature.net